

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 6 février 2009 - 19h00

COMPTE-RENDU

1. Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 5 décembre 2008.

2. Administration générale.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal de la signature de la convention d'assistance technique de la station d'épuration avec la SAUR pour une durée de 3 ans.

- SAUR	69 000 € H.T
- VEOLIA	75 600 € H.T
- STGS	78 000 € H.T

- *Signature du contrat de maintenance de l'installation téléphonique.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de maintenance de l'installation téléphonique de la Mairie pour 3 ans, à raison de 960 € H.T / an, avec la société La Téléphonie Lorientaise.

- *Signature de la convention d'entretien des poteaux incendie.*

Afin d'assurer la maintenance et la réparation des poteaux incendie situés sur le territoire de la commune dont la responsabilité incombe au Maire, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention d'entretien de ces équipements avec la SAUR pour un montant de 4 101,76 € H.T / an et une durée de 4 ans.

3. Finances.

- *Débat d'Orientation Budgétaire.*

Le Maire propose au Conseil Municipal que Bernard LE PALLEC, adjoint chargé des finances, anime le Débat d'Orientation Budgétaire tout en précisant qu'il sera proposé une augmentation des taux d'imposition de 5 %, laquelle sera expliquée au travers de l'analyse des finances communales, analyse qui intervient dans un contexte particulier :

- sur fond de crise,
- avec un souci du maintien du niveau des investissements,
- avec un désengagement de l'Etat,
- avec l'effet des nouvelles normes de population.

Ce contexte doit conduire à une gestion rigoureuse même si, avec un bon exercice 2008, la situation financière de la commune est saine. Il faudra en effet, compenser la baisse des dotations de l'Etat pour conserver la capacité d'autofinancement à son niveau actuel et affiner la gestion pour contenir au mieux les augmentations d'impôts.

- *Tarifs municipaux.*

Le Conseil Municipal décide de fixer la vacation funéraire à 20 € et de créer un tarif de 18 € pour les familles extérieures à la commune s'abonnant à la bibliothèque et 32 € pour la discothèque-cinémathèque.

- *Signature de la convention de ravitaillement avec la Banque Alimentaire.*

Le Maire est autorisé à signer la nouvelle convention de ravitaillement de la Banque Alimentaire qui est organisé par la commune de BAUD pour les CCAS du canton, convention qui tient compte de la nouvelle organisation du ravitaillement et qui supprime la condition de validité fixée sur la durée du mandat des CCAS.

- *Subvention d'équilibre au CCAS de BAUD.*

Le Conseil Municipal vote une subvention d'équilibre de 55 000 € au CCAS de BAUD.

4. Personnel communal.

- *Modification du tableau des effectifs.*

Le tableau des effectifs est modifié afin de permettre la création de deux emplois d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe (21 h 00 et 35 h 00) ainsi que la mise à disposition au Cartopole et également la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à 35 h 00 et sa mise à disposition au CCAS de BAUD.

5. Urbanisme et affaires foncières.

- *Cession des parcelles AH 735 et YO 165.*

La cession du terrain destiné à accueillir un cabinet médical, à l'angle de la Rue Lamartine et de l'Avenue Jean Moulin, est acceptée par le Conseil Municipal sur la base de 30 000 € pour 1380 m² et le Maire est autorisé à signer les formalités afférentes.

- *Lotissement communal « Le Chant du Merle » - vente d'un lot.*

Le Maire est autorisé à signer l'acte de vente du lot n°3 du lotissement «Le Chant du Merle » pour un montant de 20 000 € (541 m²).

6. Questions diverses.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à une révision du PLU et propose que la commission de l'urbanisme commence à se réunir pour étudier ce dossier important.

Yvon LE CLAINCHE, adjoint chargé de l'environnement et du développement durable, commente le document d'information du SAGE Blavet sur l'impact négatif des plans d'eau sur le milieu naturel ainsi que sur la ressource en eau et sa qualité.

Daniel KERZERHO, adjoint en charge des affaires scolaires, invite le Conseil Municipal à voter une motion contre l'utilisation du fichier base élèves du 1^{er} degré : la motion est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au calcul d'un complément de rémunération qui pourrait être attribué aux agents recenseurs.